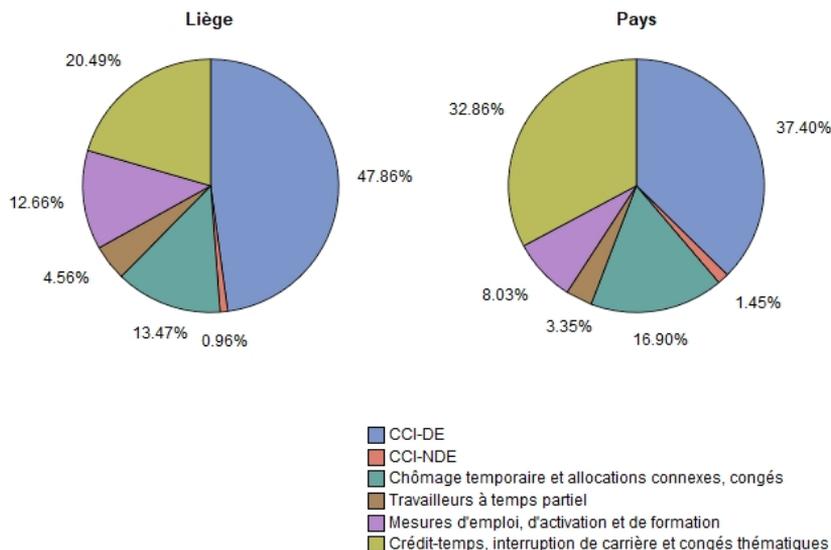


Entité: Liège



Directeur: Marianne LEMAIRE
 Nombre d'agents: 182
 Nombre en équivalents à temps plein: 152

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	526.705	7,1
Assurés contre le chômage (2)	261.101	6,8
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	228.079	6,5
Taux du chômage (4)	10,9	

Vision globale 2023	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	164.326	10,4
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	4.543	11,9
Dossiers litiges achevés	8.264	8,3
Contrôles achevés	3.476	7,6
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	3.680	6,7
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	251	14,1
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2022	578,8	10,1
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	585,4	10,8
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	60,6	15,6
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	10,5	11,5

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	24.597	10,7
		Après études	3.974	18,5
		Travailleurs à temps partiel volontaire	1.565	8,9
		Chômage avec complément d'entreprise	898	11,9
		Allocation de sauvegarde	199	9,5
		Travailleurs d'arts	480	6,8
		Hommes	18.187	11,3
		Femmes	13.526	10,9
		Chefs de ménage	9.293	11,8
		Isolés	9.567	12,1
	Cohabitants	12.853	10,1	
	Total	31.713	11,1	
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	218	8,5
		Chômage avec complément d'entreprise	404	5,0
		Chômeurs âgés	12	8,6
		Aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	4	1,2

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-NDE	Total	638	5,8
			8.461	6,9
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires		21	3,8
	Parents d'accueil		333	12,3
	Période non rémunérée dans l'enseignement		105	3,4
	Vacances jeunes		3	1,4
	Vacances senior		5	3,0
	Congés: soins d'accueil		2.955	11,8
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		50	13,3
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR			
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts		15	7,0
	Total		3.020	11,8
			4.936	19,6
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation		558	10,6
	Mesures pour travailleurs		14	0,7
	Mesures de formation		1.600	8,1
			1.198	15,3
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique		83	7,9
			0	8,7
Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger		58	5,6
	Activités ALE ou APS			
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière		4.193	12,3
			98	11,6
	Total		4.292	12,2
	Crédit-temps		3.413	3,8
			266	4,8
	Total		3.679	3,9
	Congés thématiques		5.338	4,6
			267	5,5
			208	1,0
			5	1,7
			5.388	5,5
			4	1,1
Total		5.605	4,7	
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		892	1,1
	Autres attestations		7.814	6,4
	Total		8.706	4,3

(1) Population au 1er janvier 2023 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2022. Ils comprennent:

- Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2022 (source: ONEM);
- Le travail frontalier sortant au 30 juin 2022; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2022 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).